Stand de vente au Championnat R.A.O.B. 2026

Le stand de vente est ouvert: samedi de 9h à 18h et dimanche de 9h à 14h30
Délogement des oiseaux stand de vente: dimanche à 15h.

DIRECTIVES A OBSERVER LORS DE L'UTILISATION DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN CLASSE DE VENTE.

Généralités

- Les oiseaux vendus ne peuvent sortir de l'espace de vente qu'enfermés dans des boites en carton ad hoc.
- Aucune boite en carton avec ou sans oiseaux ne peut se trouver dans la salle d'exposition.
- Aucune cage de transport n'est autorisée en aucun endroit, même pour les vendeurs.
- Le stand de vente est réservé aux amateurs et éleveurs d'oiseaux membres de la R.A.O.B.

Directives aux vendeurs

- Chaque cage doit porter une étiquette délivrée par l'organisation.
- Deux oiseaux au maximum peuvent se trouver dans une même cage, pas plus.
- Les cages utilisées doivent être propres.
- L'étiquette mentionnes le nom de l'oiseau et le prix de vente doit être coller par l'amateur lui-même sur la cage.
- Chaque vendeur est prié de présenter sa carte de membre de la R.A.O.B. lorsqu'il apporte ses oiseaux.
- Des stands commerciaux peuvent être envisagés en accord avec les organisateurs. Le commerçant peut y vendre ses oiseaux.
- Chaque vendeur est prié de présenter sa carte de membre de la R.A.O.B. lorsqu'il apporte ses oiseaux.

Remarques importantes

- Pour faciliter la tâche du secrétaire de l'exposition, vous êtes prié d'observer les directives ci-dessous.
- Veillez à ce que votre formulaire d'inscription soit correctement rempli.
- Utilisez exclusivement le formulaire encarté dans le "Monde des Oiseaux" ou une photocopie de **celui-ci.**
- Écrivez lisiblement et surtout ne raturez pas.
- Les oiseaux doivent être pourvus de nourriture et de boisson pour **24 heures.**
- On ne peut mettre en vente que des oiseaux en bonne santé et dans des cages propres.
- Les organisateurs ne peuvent pas être déclarés responsables de vols, de décès ou de fuites d'oiseaux durant l'exposition.
- Les prescriptions légales valables sont d'application pour tous les oiseaux.

Une somme équivalent à 10% du montant total des oiseaux vendus sera prélevée au bénéfice des organisateurs.

Les exigences légales s'appliquent à tous les oiseaux.
La R.A.O.B. ne saurait être tenue responsable
en cas d'infraction à cette législation.

Responsable du stand de vente:
Vandormael David
Rue du Puits 6 à 4280 Hannut
Tél.: 00 32 478 77 73 15
Email: dav69van@hotmail.com